

Tartagueule

à la récré



N° 146 Décembre 2020 - Bulletin de la CNT Éducation Rhône et Ain avec le soutien de la CNT-PTT

REP, AESH, SANCTIONS : BLANQUER POURSUIT SES ATTAQUES CONTRE L'ÉCOLE

Par un article de presse dans Le Parisien, le ministère de l'Éducation a choisi de lancer sa grande offensive contre les REP. Depuis plus de 2 ans, on savait que Blanquer avait en ligne de mire les REP. Pour cela, il a demandé un rapport à M. Mathiot, celui qui avait déjà fait le rapport sur la réforme du lycée. Cette « réforme » du lycée a entraîné une opposition forte de la part des lycéen-ne-s mais aussi des enseignant-e-s, mobilisation qui s'est poursuivie lors de la mise en place des E3C l'an dernier. Il n'est donc pas étonnant que ce même M. Mathiot ait de nouveau été mandaté sur les REP. Ainsi il a été annoncé une expérimentation sur 3 ans dans 3 académies (Marseille, Lille et Nantes) dès la rentrée 2021. Cette expérimentation pourrait être généralisée dès la rentrée 2022, sans bien évidemment avoir fait le bilan au bout de 3 ans de la première expérimentation. La logique sous-tendue est claire, elle vise à la disparition des labels REP. A la place de ceux-ci, les établissements relevant auparavant de l'éducation prioritaire contractualiseraient des moyens au vu des difficultés des élèves et des projets mis en place. Cela entraînera la fin des limitations académiques du nombre d'élèves par classe en éducation prioritaire. On voit que ce sera la fin d'un cadre académique pour l'éducation prioritaire, et que les moyens supplémentaires apportés à ceux qui ont le moins (logique de départ des REP) ne le seront qu'au cas par cas.

Début novembre, 4 enseignants de Melle sont passés en conseil de discipline pour avoir dénoncé les procédés mis en œuvre dans leur établissement, le lycée Joseph Desfontaines de Melle, pour obliger les élèves à passer les E3C: pressions,

enfermement dans des étages barricadés et même violences physiques selon le comité de soutien des professeurs. Les décisions des conseils de discipline sont particulièrement lourdes avec une mutation d'office, une exclusion de 15 jours sans traitement, un abaissement d'échelon et un avertissement. Ce qui est reproché à ces 4 enseignants c'est d'être toujours dans leur logique de combat de la réforme. Le signal envoyé est de ne plus s'opposer à cette réforme qui est pourtant toujours rejetée par le plus grand nombre.

En cette rentrée, les AESH se sont vus contraint-e-s de signer des avenants à leur contrat pour intégrer les PIAL (pôle inclusif d'accompagnement localisé). Ceux et celles qui ont refusé ont été licencié-e-s. Avec la mise en place de ces PIAL, on passe d'une logique d'attribution d'AESH selon les besoins des élèves à une logique de moyens qui doivent être partagés entre les élèves. En effet, les notifications MDPH des élèves en aide mutualisée ne précisent plus le nombre d'heures de suivis dont doivent bénéficier les élèves et c'est donc les pilotes des PIAL (chef d'établissement et IEN) qui décident de ce nombre d'heure en fonction des moyens à leur disposition. Bien évidemment ceux-ci sont maigres et la gestion des pilotes revient à gérer la pénurie. Enfin par la mise en place des PIAL, les AESH, personnels déjà peu payés, sont parfois contraint-e-s d'intervenir sur plusieurs établissements.

Malgré la crise sanitaire et les conditions déjà dégradées, le ministère poursuit ses attaques contre une école de qualité au service des élèves et de leurs besoins.

Communication reprise et ajustée de nos camarades de la CNT Santé-Social-Education-Culture du Nord Pas-de-Calais.

Pas de liberté académique.

Pas le droit d'exprimer un désaccord.

À bas l'esprit critique et haut les drapeaux !

L'Assemblée Nationale est tristement entrée dans l'histoire le mardi 17 novembre dernier en votant la Loi de Programmation de la Recherche (LPR), loi qui passa ensuite tranquillement au Sénat 3 jours plus tard, le 20 novembre. L'université française est ainsi définitivement condamnée à mourir à coups d'amendements liberticides imposés sans qu'aucun véritable débat n'ait eu lieu. D'ailleurs, au vu des derniers amendements, plus aucun débat ne devrait avoir lieu dans une république française qui musèle ses citoyen·ne·s au nom de la liberté d'expression et des valeurs républicaines.

C'est ainsi que l'amendement 234 stipule que « les libertés académiques s'exercent dans le respect des valeurs de la République ». Autrement dit : les professeur·e·s ne sont plus libres de soulever des débats et de nourrir l'esprit critique des étudiant·e·s. Le gouvernement a sans doute peur que les discours tenus par les enseignant·e·s-chercheur·se·s ne divisent encore plus la France tandis que l'université néolibérale discrimine, désolidarise et précarise les travailleur·euse·s. Les non-titulaires – plus de la moitié du personnel –, sont souvent exclues des listes de diffusion, n'ont pas leur mot à dire sur des questions qui les touchent de près. La situation des jeunes collègues sera d'autant plus précaire que le Sénat a déjà adopté des mesures qui attaquent le statut de fonctionnaire. Le gouvernement continue sa marche forcée vers la destruction de toute éducation émancipatrice et des services publics.

Mieux vaut prévenir que guérir, donc! Bâillonons donc toute la communauté universitaire et, au passage la jeunesse! Cet ajout de dernière minute constitue une nouvelle attaque à l'encontre d'une communauté universitaire déjà écorchée il y a quelques jours par les propos de notre sinistre de l'éducation, JM Blanquer qui, reprenant le langage de l'extrême-droite, dénonçait les ravages d'un pseudo « islamo-gauchisme » dans la communauté universitaire.

L'amendement 150, quant à lui, permet de contourner l'évaluation par des pairs pour l'obtention de la qualification, pas indispensable pour pouvoir postuler, par la suite, à un poste de Maître-esse de Conférences ou de Professeur·e des Universités. Il ouvre ainsi la porte au piston, au copinage, à la recherche – qui ne mériterait plus ce nom en Sciences Humaines et Sociales – par projets. Il y aura ainsi du financement pour quelques sujets, et rien pour les autres. Cette recherche par projets biaise complètement l'analyse scientifique et l'esprit critique de l'Université, dont le discours est manipulé afin de conforter ceux qui sont au pouvoir.

Enfin, l'amendement 147 crée un nouveau délit, celui « d'entrave » ou de réunion et occupation des facs. Cela sera puni de 3 ans d'emprisonnement et jusqu'à 45 000€ d'amende si cette proposition de loi est validée lors du vote prévu la semaine prochaine.

Le CNT-FTE 69 demande l'annulation de la loi LPR et la démission immédiate de la ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, Frédérique Vidal, qui avait déjà assené un premier coup en mars 2018 avec la loi ORE.



« Tartagueule à la récré », comme l'ensemble des publications de la CNT, est rédigé et maqueté par des militant·e·s après leur journée de travail. Notre syndicat, refusant toute bureaucratisation, fonctionne sans permanent·e·s et sur la base de la rotation des tâches, afin que chacun·e s'implique concrètement dans la vie du syndicat.

Pour rester en contact avec la CNT, recevoir des Tartagueule ou adhérer, envoyez-nous un mail à educ69@cnt-f.org

